



AVIS N° 27/18

SEANCE DU	23/05/2018
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

Article I .

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°1 808 du 28 mai 2018 seront comme suit .

Titre	ALL	AUR	SAI	ROUI	BIO
Ecart maximal	5%	5%	5%	10%	5%